



## Nasso (30)

הַתְּוֹדוֹת אֵת הַטָּאָתָם אֲשֶׁר עָשׂוּ וְהִשִּׁיב אֶת אֲשָׁמוֹ (ה, ז)

« Ils confesseront le préjudice commis »

(Nasso 5,7)

Pour quelle raison parle-t-on du commandement de la confession en rapport précisément avec la faute du vol?

Le **Sfat Emet** répond: En vérité, toute transgression est un vol. En effet, D. accorde aux hommes la vie et la force afin qu'ils accomplissent Sa volonté.

Si l'homme profite de la force et de la vie pour y contrevenir, il vole alors le bien accordé par D. Par conséquent, c'est ici que doit s'accomplir le commandement du repentir, la confession.

*Aux Délices de la Torah*

הַיָּמִים הָרִאשׁוֹנִים יִפְּלוּ (ו, יב)

« Et les premiers jours tomberont ... »

(Nasso 6,12)

Le **Hafets Haïm** commente : Contrairement à ce qu'on pense généralement, les jours passés n'ont pas disparu à jamais ; nous y serons confrontés au jour du Jugement et nous n'aurons pas à en rougir s'ils ont été bien remplis par l'étude de la Torah et les bonnes actions.

C'est le sens de : « Quel est l'homme qui désire la vie, qui aime les jours pour voir le bien? » (Téhilim 34,13). S'il a aimé les jours en y faisant le bien, il aura la chance de ne pas rougir lorsqu'il se retrouvera en face d'eux.

Quand un homme meurt, tous ses actes sont décomptés en sa présence, et on lui dit : « Tu as fait ceci ... et cela ... » (guémara Taanit 11a)

*Hafets Haim*

**Le respect de la vie de la femme Sotah:**

Avant que la femme **Sotah** ne boive les eaux, qui provoqueront le gonflement de son ventre et la mort si elle s'était rendue impure, la Torah se soucie de sa vie et nous

ordonne de tout faire pour l'amener à regretter, reconnaître son méfait et donc à demeurer en vie. On la fait monter au Grand Tribunal de Jérusalem, pour par exemple l'impressionner par le lieu et lui donner du temps de réflexion supplémentaire, et on la menace dans le cas où elle refuse d'avouer son infidélité de la même façon qu'on menaçait les témoins d'un assassinat, afin qu'elle reconnaisse son infidélité (guémara Sotah 7a).

Il est écrit à ce sujet : Le mari amenait l'offrande (min'ha) ... et la posait sur les mains de sa femme afin qu'elle se fatigue, en tenant quelque chose de lourd pendant toute la procédure.

Pourquoi tous ces efforts pour la fatiguer ? Afin qu'en raison de sa fatigue elle finisse par reconnaître qu'elle a trompé son mari et n'ait plus besoin de boire les eaux. Si la Torah se soucie autant de ceux qui transgressent, à plus forte raison elle se soucie de ceux qui accomplissent Sa volonté. (guémara Sotah 14a)

*Aux Délices de la Torah*

דַּבֵּר אֶל אַהֲרֹן וְאֶל בְּנָיָו לֵאמֹר כֹּה תִּבְרְכוּ אֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
אֲמֹר לָהֶם (ו, כג)

« Parle ainsi à Aaron et à ses fils: Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël »

(Nasso 6,23)

Selon la loi juive (Ora'h 'Haïm 128,5), lorsque le Cohen récite la bénédiction des **Cohanim**, il doit retirer ses chaussures. Pourquoi cela?

Au moment du miracle du buisson ardent, D. a ordonné à **Moché** : « **N'approche pas d'ici! Ôte ta chaussure, car l'endroit que tu foules est un sol sacré!** » (Chémot 3,5).

Les paroles introductrices de l'ordre divin de retirer sa chaussure sont : « **al tikrav alom** » (N'approche pas d'ici!).

Le mot « **Alom** » (d'ici – אָלֹם) a pour valeur numérique : 75, qui est la même que le mot : « **Cohen** ».

Ainsi, ce verset est un message aux Cohanim : « N'approche pas Cohen, ôte ta chaussure. »

Par ailleurs, selon la guémara (Sotah 40a), si un Cohen a un lacet qui est cassé, et qu'il s'assoit en plein milieu de la bénédiction des Cohanim afin de l'arranger, on risque d'en venir à le suspecter de s'être arrêté en cours, car il est un Cohen non qualifié (comme par exemple étant le fils d'une femme non permise à un Cohen).

Les Rabbanimes ont ainsi interdit aux Cohanim de garder leurs chaussures durant la bénédiction (même s'il n'y a pas de lacet), afin d'éviter toute confusion.

#### *Aux Délices de la Torah*

דַּבֵּר אֶל אַהֲרֹן וְאֶל בָּנָיו לֵאמֹר פֹּה תִבְרְכוּ אֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
אָמֹר לָהֶם בְּרַכְּוּ יְהוָה וְיִשְׁמְרְוּ (ו, כג-כד)

« Parle ainsi à Aaron et à ses fils: Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël: vous leur direz, Que D. te bénisse et te protège! » (Nasso 6,23-24)

Avant de réciter leur bénédiction, les Cohanim récitent la prière: « **Qui nous a sanctifié avec ses commandements et qui nous a ordonné de bénir Son peuple d'Israël avec amour (bé'ahava)** (Choul'han Arou'h Ora'h 'Haïm 128,11 ; et Magen Avraham 18). Où est-ce que l'on peut voir que les Cohanim doivent nous bénir avec amour?

La bénédiction des Cohanim commence par : « **Que D. te bénisse (yévaré'hhé'ha) et te protège!** ». Sachant que D. a demandé aux Cohanim : « **vous bénirez les enfants d'Israël** », n'aurait-il pas été plus logique qu'ils disent : «**Que D. vous bénisse (yévaré'hhé'hém) et vous protège!** » (Au pluriel)?

Bien que les Cohanim bénissent tout le peuple juif, ils le font en utilisant le singulier, afin d'indiquer que D. désire bénir les juifs, unis par un amour d'autrui.

Ainsi, par la bénédiction des Cohanim faite au singulier, un Cohen annonce son respect du commandement de D. de bénir le peuple d'Israël « avec amour » (bé ahava). D'ailleurs, le mot 'ahava' (amour) a une valeur numérique de : 13, qui est aussi celle de : **é'had** (אחד), un.

On peut noter également que : « **bé ahava** » a comme valeur numérique : 15.

Dans la bénédiction des Cohanim, à partir du mot « **Yévaré'hhé'ha** » jusqu'au mot : «**Chalom**», il y a un total de 15 mots.

Ainsi, les Cohanim font référence au commandement de bénir les juifs 'bé'ahava', avec les 15 mots de la bénédiction des Cohanim que D. a amoureusement donné à Son peuple.

#### *Aux Délices de la Torah*

#### Dicton :

« *On ne peut avoir une part dans la Torah de Moché Rabbénou tant que l'on ne croit pas que tout ce qui nous arrive est miracle et qu'il n'y a rien de naturel dans la marche du monde, du point de vue collectif comme du point de vue personnel.* »

*Ramban fin de la paracha Bo*

#### **Chabbat Chalom !**

יוצא לאור לרפואה שלימה של רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, אליהו בן מרים, דינה בת מרים, גילברט זמילה בת מרים. לזיווג טוב של שלמה בן אסתר.

לעילוי נשמת של גיינט מסעודה בת ג'ולי יעל.

